schweizerische agentur für akkreditierung und qualitätssicherung

agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité

agenzia svizzera di accreditamento e garanzia della qualità

swiss agency of accreditation and quality assurance

Accréditation des filières d'études selon la LEHE et la LPSan

Bachelor of Science en Physiothérapie

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Rapport d'évaluation externe | 18 septembre 2026

Contenu :

Section A – Proposition d'accréditation de l'AAQ

Section B – Rapport des expert-e-s[1]

Section C – Prise de position de la filière d'études

Section D – Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

[1] L'AAQ emploie un mode d'écriture égalitaire ou inclusif du point de vue des genres avec des tirets (expert-e-s, étudiant-e-s).



Section A

Proposition d’accréditation de l’AAQ

12 mai 2026

Table des matières

1 Cadre légal, objectif et objet 1

2 Procédure 2

2.1 Groupe d'expert-e-s 2

2.2 Calendrier 2

2.3 Rapport d'autoévaluation 2

2.4 Visite sur place 3

2.5 Rapport des expert-e-s 3

2.6 Prise de position du BSc en Physiothérapie de la HES-SO 3

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ 4

1 Cadre légal, objectif et objet

Pour des raisons de protection de la santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) régit les formations aux professions de la santé dispensées dans les hautes écoles. Elle précise notamment les compétences que doivent acquérir les personnes ayant terminé leurs études dans ces filières (art. 3 à 5) et exige de ces dernières qu'elles soient accréditées (art. 6).

La LPSan (art. 8) définit que la procédure, la durée et les émoluments de l'accréditation doivent suivre les directives prévues par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Les filières suivantes doivent se soumettre à l'accréditation de programmes définie par la LPSan :

- les Bachelor en soins infirmiers ;
- les Bachelor en physiothérapie ;
- les Bachelor en ergothérapie ;
- les Bachelor de sage-femme ;
- les Bachelor en nutrition et diététique ;
- les Bachelor en optométrie ;
- les Master en ostéopathie.

Les conditions d'accréditation de ces filières selon la LPSan sont les suivantes :

(1) la haute école qui offre la filière d'études concernée possède une accréditation d'institution au sens de l'art. 30 LEHE (art. 7 let. a LPSan) ;
(2) le contenu et la structure de la filière d'études remplissent les conditions visées à l'art. 31 LEHE (cf. art. 7 let. b LPSan) ;
(3) la filière d'études transmet aux étudiant-e-s les compétences requises par la LPSan et prévoit un contrôle de l'acquisition de ces compétences (art. 7 let. c LPSan).

À partir de l'ordonnance relative aux compétences LPSan, l'OFSP a édicté des normes d'accréditation propres à chacune de ces filières d'études (ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan).

Le respect de ces normes d'accréditation doit être contrôlé dans le cadre de la procédure, de même que le respect des standards de qualité génériques pour les programmes d'études conformément à la LEHE (cf. art. 7 et art. 23 Ordonnance d'accréditation LEHE).

Dans ce contexte, l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (ordonnance sur la coordination de l'enseignement) est également pertinente et valable.

Les bases légales pour l'accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan sont donc :

- la LPSan ;
- l'ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan ;
- la LEHE ;

- l'ordonnance d'accréditation LEHE ;
- l'ordonnance sur la coordination de l'enseignement.

Les hautes écoles qui offrent les filières d'études concernées peuvent demander l'accréditation de leurs filières d'études selon la LEHE et la LPSan auprès d'une agence reconnue par le Conseil suisse d'accréditation (ci-après : « le Conseil d'accréditation »).

2 Procédure

2.1 Groupe d'expert-e-s

Les expert-e-s dans la procédure d'accréditation du Bachelor of Science en Physiothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (ci-après : « BSc HES-SO en Physiothérapie » ou simplement « BSc en Physiothérapie », « la filière » ou « le programme d'études ») sont (par ordre alphabétique) :

- Edmund Biason, physiothérapeute, Hôpitaux Universitaires de Genève
- Dr. Angela Blasimann Schwarz, Co-responsable BSc Physiothérapie, Berner Fachhochschule (BFH)
- Camille Trachsel, étudiante de BSc Physiothérapie, Berner Fachhochschule (BFH)
- Dr. Marc Vanderthommen, Professeur ordinaire, Université de Liège, Président du groupe d'expert-e-s

2.2 Calendrier

Admission à la procédure	05.02.2025
Séance d'ouverture	26.02.2025
Séance de planification	20.10.2025
Remise du rapport d'autoévaluation	04.11.2025
Visite sur place	05-06.03.2026
Première version du rapport des expert-e-s et proposition d'accréditation de l'AAQ	07 et 12.05.2026
Prise de position de la haute école	19.06.2026
Version définitive du rapport des expert-e-s et de la proposition de l'AAQ	23.06.2026
Décision d'accréditation par le Conseil d'accréditation	18.09.2026

2.3 Rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation soumis par le Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie suit le canevas fourni par l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (ci-après : « l'AAQ » ou « l'Agence »). Très pertinent dans son contenu, le rapport établi par la filière propose dans un style clair et fluide un aperçu du fonctionnement du programme d'études. Les cinquante-neuf

pages du document décrivent l'historique de la filière, les mécanismes de sa gouvernance ou encore son système d'assurance qualité. Elles présentent également le processus d'autoévaluation suivi et les résultats des procédures d'évaluation précédentes, avant d'analyser en détail les standards de qualité s'appliquant à l'accréditation de programmes selon la LPSan. Chaque standard est conçu comme une sous-partie en soi, comportant d'abord une description des mécanismes et processus en place, suivie ensuite d'une analyse et de conclusions.

Ainsi, à la fois concis et suffisamment détaillé, le rapport d'autoévaluation du BSc HES-SO en Physiothérapie s'avère un outil précieux lors de la phase d'évaluation externe et permet aux expert-e-s de saisir parfaitement les enjeux de la filière. Ceux-ci apparaissent d'ailleurs sous la forme synthétique d'un plan d'action dans les dernières pages du rapport envoyé par le programme d'études, témoignant de la capacité de la filière à se montrer attentive aux défis rencontrés et proactive dans son développement. Le rapport d'autoévaluation est complété par des annexes pertinentes, preuves réitérées du fonctionnement régulier de la filière.

2.4 Visite sur place

Parfaitement organisée par les membres du BSc HES-SO en physiothérapie, la visite sur place se déroule les 5 et 6 mars 2026, dans les locaux de la Haute École de Santé – Vaud (HESAV), à Lausanne. Elle suit une structure préétablie, divisée en six entretiens menés avec les principales parties prenantes du programme d'études : la direction des hautes écoles et du domaine Santé de la HES-SO, les responsables de la filière, les étudiant-e-s, les enseignant-e-s, le personnel administratif et technique ainsi que les responsables de l'assurance qualité, et le champ professionnel. À ces entretiens s'ajoutent des séances de préparation et d'analyse, réservées au groupe d'expert-e-s. Quelle que soit leur nature, les échanges de la visite se déroulent dans une atmosphère constructive et bienveillante. Les expert-e-s entendent les différent-e-s participant-e-s
sélectionné-e-s, qui témoignent avec intérêt et enthousiasme de leur quotidien au sein de la filière. Après délibération, la visite se clôt par un débriefing, soit une brève restitution orale des premières conclusions du groupe d'expert-e-s.

2.5 Rapport des expert-e-s

Le rapport des expert-e-s contient une analyse approfondie de la réalisation des standards de qualité. Le rapport, accompagné de la proposition de l'AAQ, est soumis aux responsables du Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO, le 18 mai 2026.

2.6 Prise de position du BSc en Physiothérapie de la HES-SO

Le Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO a remis sa prise de position à l'AAQ le 19 juin 2026, soit dans les délais impartis.

Dans sa prise de position, la filière remercie d'abord le groupe d'expert-e-s, dont elle a largement apprécié la contribution, ainsi que l'AAQ de la conduite de la procédure. La filière résume ensuite l'appréciation des expert-e-s, accueillant favorablement leur jugement et s'annonçant prête à travailler sur les conditions et les recommandations formulées dans le délai proposé. Elle répond enfin aux deux conditions formulées, qu'elle juge comme autant d'opportunités, ainsi qu'aux six recommandations faites par les expert-e-s et qui, là encore, constituent des pistes d'amélioration pertinentes selon la filière.

Après avoir pris connaissance de la prise de position de la filière, les expert-e-s considèrent qu'il n'est pas nécessaire de modifier leur rapport.

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ

Contexte

La filière d'études Bachelor of Science en Physiothérapie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est une formation à temps plein de trois ans totalisant 180 crédits ECTS. Dispensée depuis 2002 au sein de la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève), de la Haute École de Santé Vaud (HESAV) et de la Haute École de Santé de la HES-SO Valais-Wallis (HEdS-VS), ainsi que depuis 2023 à la Haute École Arc Santé (HE-Arc Santé), elle délivre environ 150 diplômes par an. La formation est également proposée en version bilingue français-allemand (sur le site de la HEdS-VS).

La filière en Physiothérapie appartient au domaine santé de la HES-SO, qui réunit six filières d'études : ergothérapie, nutrition et diététique, ostéopathie, physiothérapie, sage-femme et soins infirmiers. Toutes ces filières doivent être accréditées selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Chacune de ces filières met en œuvre un plan d'études cadre, dont la conception et le développement ont suivi les mêmes modalités. Ces plans d'études cadre constituent le fil conducteur de la mise en œuvre des programmes de formation de chaque filière. La dernière version du plan d'études cadre de la filière en Physiothérapie date de 2022.

La filière d'études en Physiothérapie de la HES-SO a déposé sa demande d'accréditation le 8 janvier 2024, puis a été admise à la procédure d'accréditation.

Considérations

En général, le groupe d'expert-e-s porte un jugement positif sur la filière d'études Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO : les expert-e-s évaluent 12 standards de qualité comme entièrement atteints et 3 comme largement atteints. Un seul standard est jugé partiellement atteint, pour lequel les expert-e-s proposent une condition.

Les expert-e-s constatent que les objectifs de formation de la filière sont en adéquation avec les exigences légales (les compétences professionnelles définies dans la LPSan et l'OCPSan), ainsi qu'avec les exigences institutionnelles (celles de la HES-SO, du domaine santé et des hautes écoles qui la proposent). Leur analyse montre également que la filière entretient des liens étroits avec le champ professionnel et suit les avancées de la profession aux niveaux national et international. Les expert-e-s soulignent par ailleurs que l'acquisition des différentes compétences est organisée de manière progressive et transversale. Elles et ils saluent également le bon accompagnement dont bénéficient les étudiant-e-s, ainsi que les possibilités d'individualisation des études. Les expert-e-s apprécient la diversité des profils du corps enseignant, ainsi que son engagement et l'attention qu'il porte aux étudiant-e-s. De manière générale, elles et ils soulignent la bonne communication et les pratiques d'échange favorisant la coordination, tant intrasite qu'intersite.

Parmi les défis et points d'amélioration identifiés, le groupe d'expert-e-s souligne l'importance d'une vérification et d'une actualisation régulières des questions d'examen. Elles et ils estiment également que les étudiant-e-s devraient pouvoir consulter leurs copies d'examens et discuter des résultats obtenus. En outre, les expert-e-s recommandent à la filière d'augmenter le nombre de stages, notamment en réduisant leur durée, afin d'offrir une expérience pratique encore plus vaste aux étudiant-e-s. Dans ce contexte, elles et ils considèrent que la filière pourrait renforcer la transparence dans le processus d'attribution des lieux de places de formation pratique. De plus, les expert-e-s encouragent la filière à poursuivre ses efforts pour développer le double profil de son corps enseignant et promouvoir l'obtention du doctorat. Enfin, les expert-e-s constatent

que la filière devrait intégrer l'avis des praticien-ne-s formateur-trice-s et des diplômé-e-s de façon systématique et formelle dans l'évolution du programme de formation. Elles et ils notent également que les processus de retour d'information aux différentes parties prenantes sollicitées devraient être optimisés.

L'AAQ note que le groupe d'expertes a examiné tous les standards. Les évaluations du groupe d'expertes et les conclusions qu'il en tire sont cohérentes et découlent des standards. L'AAQ constate également que la condition et les recommandations proposées par le groupe d'expert-e-s sont appropriées pour répondre au besoin de développement de la filière d'études identifié. Toutefois, l'AAQ considère que la condition formulée par le groupe d'expert-e-s regroupe des aspects relevant de processus séparés et concernant des parties prenantes non identiques. L'AAQ propose donc, par souci de clarté, de la structurer en deux conditions et d'ajouter une précision à la deuxième.

Proposition d'accréditation

Se basant sur le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO du 4 novembre 2025, sur le rapport des expert-e-s du 6 mai 2026, sur la prise de position de la filière d'études Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO du 19 juin 2026 et sur les considérations ci-dessus, l'AAQ propose d'accréditer la filière d'études Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO avec les conditions suivantes :

Condition n° 1 :

Le BSc en Physiothérapie doit renforcer l'intégration systématique et formelle de l'avis de ses diplômé-e-s et de ses praticien-ne-s formateur-rice-s.

Condition n° 2 :

Le BSc en Physiothérapie doit optimiser ses processus de retour d'information dans le cadre de ses démarches d'assurance qualité.

L'AAQ estime qu'un un délai de 18 mois pour remplir les conditions est raisonnable et propose d'effectuer le contrôle de la réalisation de la condition dans le cadre d'un examen « sur dossier » par deux expert-e-s.

Section B

Rapport des expert-e-s

07 mai 2026

Table des matières

1 Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO 1

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité 2

Domaine 1 : Objectifs de formation 2

Domaine 2 : Conception 4

Domaine 3 : Mise en œuvre 11

Domaine 4 : Assurance de la qualité 13

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études 16

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études 17

5 Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s 17

1 Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO

Dispensé depuis 2002, le Bachelor of Science en Physiothérapie de la HES-SO existe actuellement sur quatre sites différents : la Haute École Arc Santé (HE-Arc Santé), la Haute École de Santé de Genève (HEdS-Genève), la Haute École de Santé – Vaud (HESAV), et la HES-SO Valais-Wallis – Haute École de Santé (HEdS-VS). La formation comprend 180 crédits ECTS et est dispensée sur trois ans à temps plein. Elle se veut une formation généraliste, s'inscrivant dans un cadre favorisant l'autonomie et la responsabilité des étudiant-e-s, et vise à les préparer à une grande diversité clinique. Le titre obtenu à l'issue des trois années d'études permet l'accès à certains masters, comme le Master of Science HES-SO/UNIL en Sciences de la santé, orientation Physiothérapie. Par ailleurs, la Haute École de Santé Fribourg (HEdS-FR), appartenant elle aussi à la HES-SO, offre aux titulaires du BSc HES-SO en Physiothérapie une passerelle permettant d'd'intégrer la formation BSc HES-SO en Ostéopathie.

Le BSc HES-SO en Physiothérapie est fondé sur un Plan d'Études Cadre (PEC), dont la dernière version date de 2022 et qui constitue la base de référence pour l'ensemble de ses quatre sites. Il est articulé à partir de sept rôles, inspirés des profils CanMEDS, qui expriment les exigences liées à la pratique de la physiothérapie et structurent l'évolution professionnelle des étudiant-e-s durant leur formation. Afin de favoriser les échanges entre ses participant-e-s, la formation débute par un tronc commun (le Module 1000), puis propose une offre de modules à option qui permettent aux étudiant-e-s de se rencontrer.

La gouvernance de la filière est répartie à plusieurs niveaux, qui permettent à la fois la coordination sur les plans local et intersite. Au niveau de la filière, la Coordination de la Filière Physiothérapie (CCOFIL) pilote la mise en œuvre du PEC, assure sa réalisation sur les divers sites de formation et effectue la coordination pédagogique. Y siègent les quatre responsables des sites de formation – qui s'engagent à réaliser les décisions prises, chacun sur son site –, dont un coordinateur. La filière est également représentée au sein du domaine Santé de la HES-SO, dans la Commission des coordinatrices et coordinateurs romands de filières (COMCOF), qui réunit les responsables des filières de bachelor et de master. D'autres instances participent également à son développement, comme le Groupe de Travail Formation pratique, qui coordonne la formation pratique ; le Groupe de Travail de Bachelor, qui réunit les responsables de modules pour coordonner les travaux de bachelor ; Le Groupe de Travail Module commun 1000, qui effectue la coordination du module de première année et réunit lui aussi les responsables de modules ; et enfin le Réseau romand de recherche en physiothérapie (R3), une communauté de recherche initiée par des enseignant-e-s chercheur-se-s appartenant à la filière.

Au niveau de l'assurance qualité, le BSc en Physiothérapie est intégré au système de la HES-SO. Il bénéficie ainsi des opérations qualité communes à la HES-SO, comme la démarche d'évaluation des filières EVALFIL ou encore des évaluations des enseignements pas les étudiant-e-s (EEE). Ces processus sont complétés par différents rencontres et réunions au niveau de la filière et des différents sites. Celles-ci lui permettent d'effectuer une veille scientifique, professionnelle et pédagogique. À noter encore que, si la filière a été soumise à différents types d'évaluation au cours de son existence, elle effectue pour la première fois une procédure d'accréditation de programme selon la LEHE et la LPSan.

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité

Domaine 1 : Objectifs de formation

Standard 1.1 LEHE
Le programme d'études a des objectifs clairs, explicitant ses spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales.

Analyse

Le BSc en Physiothérapie de la HES-SO répond à un objectif général pertinent, visant la formation adéquate des physiothérapeutes, tant sur le plan de l'efficacité des prestations que sur celui de leur qualité. Il propose des objectifs spécifiques pour chaque année de formation.

Les expert-e-s estiment que les objectifs du programme d'études sont tout à fait pertinents, en répondant notamment de manière adéquate aux besoins nationaux. Elles et ils relèvent ainsi que la structure du programme – partagée en cinq axes de formation : 1. Praticien-ne réflexif-ve, 2. Interventions physiothérapeutiques, 3. Mouvement, activité physique, sport et santé, 4. Développement professionnel, 5. Spécificités de l'individu et dimensions psycho-sociales et environnementales – est pensée de façon à favoriser l'évolution professionnelle de chaque étudiant-e. Cette organisation modulaire favorise l'identification des étapes nécessaires à l'acquisition des savoir, savoir-faire, savoir-faire-faire et savoir-être liés à la profession. Elle tient notamment compte des compétences CanMEDS et des exigences de la LPSan et de l'OCPSan. Les expert-e-s notent que cette organisation des études est présentée aux étudiant-e-s avec transparence.

Au niveau international, la filière d'études prend en compte le Cadre de formation des kinésithérapeutes édicté par l'association mondiale de physiothérapie, la *World Physiotherapy*. Les objectifs du BSc en Physiothérapie sont ainsi liés aux domaines de compétences spécifiés dans le Cadre international, et le PEC22 mentionne l'utilisation de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Les expert-e-s notent toutefois que le diplôme de bachelor proposé en Suisse diffère des titres internationaux, habituellement de niveau master. Elles et ils relèvent l'aspect potentiellement limitant dans la reconnaissance de la formation à l'étranger. Elles et ils soulignent aussi l'importance pour la filière – pleinement consciente de la nécessité d'une veille métier – de rester attentive aux évolutions en cours dans la profession.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 1.2 LEHE
Le programme d'études vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

Le BSc en Physiothérapie développe ses activités en fonction de plusieurs instances et documents institutionnels. Il tient d'abord compte de la stratégie globale et du plan d'intentions de la HES-SO, puis des objectifs stratégiques du Domaine Santé, et enfin des plans d'intentions des différentes hautes écoles dans lesquelles il est proposé. Les expert-e-s constatent ainsi que, comme le décrit le rapport d'autoévaluation soumis par la filière, le Plan d'Études Cadre de la filière a évolué en même temps que les plans stratégiques. Ainsi, le PEC22 intègre les objectifs

stratégiques et institutionnels des différentes instances mentionnées ci-dessus et inclut les enjeux actuels en matière de santé et de société. Il se veut suffisamment agile pour intégrer des innovations scientifiques et technologiques, ainsi que des avancées en matière de digitalisation, d'intelligence artificielle ou de durabilité. De plus, sa révision veille à intégrer l'avis des différentes parties prenantes, et notamment des milieux professionnels, assurant une bonne adaptation du programme aux réalités de la profession.

Les expert-e-s soulignent ainsi la grande flexibilité du programme et remarquent que celle-ci se retrouve notamment dans l'individualisation des parcours étudiants. Lors de la visite, les participant-e-s témoignent en effet des solutions élégantes proposées sur les différents sites pour favoriser l'aménagement des études. Les entretiens permettent également de révéler que les divers sites communiquent régulièrement et efficacement entre eux, ce qui permet la transmission de bonnes pratiques. Celles-ci ont été particulièrement exploitées lors de l'ouverture du site jurassien, d'après les témoignages récoltés lors de la visite sur place. Les expert-e-s relèvent d'ailleurs l'ambiance collégiale et la complicité qui règnent entre les quatre instances principales de la filière.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 1 LPSan physiothérapie La filière d'études vise à transmettre aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.

Analyse

Le groupe d'expert-e-s note que le BSc HES-SO en Physiothérapie intègre adéquatement le référentiel de compétences national fondé sur la LPSan et l'OCPSan dans son plan d'études. Le PEC22 veille ainsi à ce que ces différents éléments soient respectés, tout en assurant la cohérence entre les objectifs de formation et les besoins du milieu professionnel. Le rapport d'autoévaluation propose par ailleurs une matrice de correspondance entre ses axes et les compétences du référentiel national, outil dont la pertinence est soulignée par le groupe d'expert-e-s. Ce dernier relève ainsi que chaque module est lié à un ensemble de compétences que les objectifs fixés doivent permettre de développer. Les liens existants sont détaillés dans les fiches de modules, mises à la disposition des étudiant-e-s, ce qui leur offre de toujours pouvoir situer le cadre de leur apprentissage. Les expert-e-s soulignent ici la forte cohérence existant entre les exigences nationales et la conception du programme et concluent que la filière est très attentive à transmettre les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan à ses futur-e-s diplômé-e-s.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 1 LPSan comme entièrement atteint.

Domaine 2 : Conception

Standard 2.1 LEHE
Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

Le BSc en Physiothérapie établit des objectifs clairs pour chaque année de formation et prévoit des dispositifs pédagogiques et évaluatifs ciblés et pertinents. Chaque année d'études permet ainsi l'acquisition de 60 crédits ECTS, pour un total de 180 ECTS en fin de bachelor. La formation comporte des objectifs théoriques et pratiques adressés à ses étudiant-e-s pour chaque module. Lors de la visite, les expert-e-s apprennent que les participant-e-s ont, par exemple, en plus des objectifs fixés dans le contrat tripartite qui régit leurs stages, la possibilité de se fixer des objectifs personnels (non évalués) afin de progresser sur des aspects spécifiques qu'elles ou ils auront choisi. Les expert-e-s jugent que cette individualisation est la bienvenue et notent la progression logique des contenus et compétences enseignées d'une année à l'autre. Celle-ci permet un apprentissage graduel, allant de l'acquisition de connaissances fondamentales à la gestion de situations complexes. Plusieurs modules sont par ailleurs communs aux différents sites – module d'entrée de formation, quatre modules synchronisés, module dédié au travail de bachelor et trois modules à option –, qui garantissent une harmonisation de la formation entre les sites et permettent en outre la mobilité interne des étudiant-e-s. La filière profite d'ailleurs aussi de cette flexibilité en invitant certain-e-s enseignant-e-s à intervenir sur plusieurs sites.

Les modalités pédagogiques apparaissent aussi comme étant bien adaptées aux objectifs de la filière, qui combine enseignements théoriques et pratiques et suit une logique d'alternance intégrative. Ainsi, cours, séminaires, stages, travaux de groupe, débats ou encore simulations offrent des perspectives et des exercices variés aux étudiant-e-s, qui profitent aussi de différents modes technologiques en fonction des besoins (mannequins d'haute-fidélité, ressources digitales, etc.). Les expert-e-s estiment que les infrastructures ainsi proposées permettent aux participant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage visés par la filière. Elles et ils notent toutefois que, même si les mannequins utilisés par la filière offrent une alternative acceptable, il reste toujours préférable pour les étudiant-e-s d'effectuer leur apprentissage sur de vraies personnes, acteur-rice-s ou collègues.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 2.1 LPSan physiothérapie
La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités en physiothérapie nécessaires pour pouvoir conseiller, accompagner et traiter de manière appropriée des personnes de tous âges dans différents contextes (institution stationnaire ou ambulatoire, cabinet privé), notamment dans le champ : a) de la prévention et de la promotion de la santé ; b) des soins aigus ; c) de la réadaptation ;

d) des soins de longue durée et des soins aux malades chroniques ;

e) des soins palliatifs.

Analyse

Le BSc HES-SO en Physiothérapie propose une matrice de correspondance permettant de garantir que les connaissances, aptitudes et capacités nécessaires à la pratique de la physiothérapie soient enseignées aux étudiant-e-s. Le PEC22 couvre ainsi un vaste champ d'aptitudes et de compétences diverses, à travers les cinq domaines prédéfinis ici par le standard. Les descriptifs des modules permettent d'observer que les étudiant-e-s sont initié-e-s à différents aspects de la pratique physiothérapeutique, notamment en ce qui concerne le conseil, l'accompagnement et le traitement de personnes de tous âges, dans différents contextes. Ainsi, les enseignements relatifs à la promotion de la santé permettent d'aborder ces aspects, comme les modules « Âges de la vie », « Raisonnement clinique de la naissance à l'adolescence » ou encore « Vieillir avec Amour et Dignité ». Les participant-e-s à la formation sont donc confronté-e-s aux aspects mentionnés par le standard à la fois dans les enseignements – selon plusieurs modalités différentes, allant de cours théoriques à des pratiques simulées ou des ateliers –, mais aussi lors des stages.

La formation pratique, offerte soit en cabinet privé soit en institution publique, permet aux étudiant-e-s de découvrir les différentes facettes de la profession et d'être confronté-e-s à des pathologies et des troubles variés. Les stages sont répartis sur toutes les années de formation et durent entre six et dix semaines. Ils sont l'occasion pour chacun-e d'expérimenter les sept différents rôles inspirés des profils CanMEDS. Si les expert-e-s estiment que la partie pratique ainsi proposée est pertinente, elles et ils relèvent toutefois qu'il pourrait être profitable d'augmenter le nombre de places de stage pour permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à un éventail encore plus large et diversifié de troubles et de pathologies. Elles et ils y reviennent plus précisément au standard 2.3 LPSan.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.1 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.2 LEHE

Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels.

Analyse

Les expert-e-s notent que l'intégration de connaissances scientifiques est comprise dans l'application du PEC22 sur les différents sites, suivant les prescriptions du référentiel national de compétences. Elles et ils identifient leur présence à de nombreux endroits de la formation : en effet, les enjeux de la recherche sont inclus dès le début des cours et traversent le cursus. Les étudiant-e-s sont donc largement sensibilisé-e-s à leur intégration et leur analyse, y compris dans les stages, où il est exigé que les interventions prescrites soient mises en lien avec les connaissances scientifiques. Les travaux de bachelor participent quant à eux directement de l'esprit de la recherche et de l'évolution du champ professionnel, en étant intégrés à des conférences professionnelles comme le Symposium de l'association suisse de physiothérapie du sport.

Les expert-e-s remarquent également qu'il est exigé des enseignant-e-s qu'elles et ils prêtent une attention particulière aux actualités scientifiques. Les échanges de la visite indiquent en effet

que le corps enseignant est tenu d'actualiser les contenus dispensés, à la fois en suivant les résultats de la recherche et en considérant les évolutions de la profession. Une veille scientifique est ainsi mise en place de manière implicite sur chaque site, où les enseignant-e-s collaborent étroitement. Durant les entretiens, les expert-e-s apprennent qu'un groupe d'échange intersite (R3) a été fondé récemment, ce qui favorise la circulation des savoirs au sein de la filière. Le groupe d'expert-e-s relève également que la HES-SO encourage le perfectionnement professionnel, en octroyant à ses employé-e-s du temps qui y est spécifiquement dédié – et potentiellement à la tenue d'une veille professionnelle. Enfin, il note que des journées d'échange avec les formateur-rice-s praticien-ne-s sont organisées et permettent de maintenir un lien avec la profession.

Au vu de ce qui précède, le groupe d'expert-e-s salue les mesures prises au sein à la fois de la HES-SO et de la filière pour intégrer les enjeux professionnels et les avancées scientifiques. Il relève au nombre des bonnes pratiques l'intégration systématique de la recherche personnelle des enseignant-e-s dans leurs cours et leurs séminaires, et encourage la filière à persévérer dans le développement du double profil de compétences (voir à ce sujet le standard 3.3 LEHE).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 2.2 LPSan physiothérapie

En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études en physiothérapie transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants :

a) diagnostic et pronostic : utilisation de méthodes de questionnement et de test, réalisation d'analyses des capacités fonctionnelles, des capacités motrices et de la douleur ;

b) définition de l'objectif physiothérapeutique d'un commun accord avec le patient en tenant compte de ses ressources ;

c) planification et réalisation des traitements physiothérapeutiques : utilisation de techniques manuelles, de méthodes de facilitation motrice et d'outils d'entraînement thérapeutique, soutien des personnes présentant des déficiences fonctionnelles aiguës ou chroniques dans l'adaptation de leur comportement moteur, en recourant au besoin à des technologies d'assistance motrice ;

d) appui du processus physiothérapeutique par le conseil et la communication verbale, non verbale et tactile ;

e) contrôle de l'efficacité des interventions physiothérapeutiques au moyen de standards de qualité ;

f) transmission de connaissances et communication des conclusions aux patients ;

g) transmission de connaissances à des pairs ou à des personnes appartenant à d'autres groupes professionnels ;

h) collaboration interprofessionnelle et défense de la perspective de la physiothérapie ;

i) déontologie et devoirs professionnels, ainsi que prescriptions réglementaires des institutions ;

j) identification des besoins en matière de recherche en physiothérapie, participation à la résolution de questions de recherche, y compris mise en pratique des éventuelles nouvelles connaissances scientifiques.

Analyse

Les documents transmis par la filière permettent aux expert-e-s de constater que les connaissances, aptitudes et capacités requises par le standard sont intégrées au programme d'études du BSc en Physiothérapie.

Les expert-e-s observent que la composition de la formation permet l'acquisition progressive des compétences nécessaires. Ainsi, les fondements de la physiothérapie sont enseignés en première année, les méthodes d'intervention en deuxième année, et la maîtrise des situations complexes en dernière année. Les fiches de modules transmises aux expert-e-s démontrent l'enseignement adéquat des méthodes de diagnostic et de pronostic (a), de la définition d'un objectif physiothérapeutique avec le-a patient-e (b), ou de l'utilisation de techniques manuelles, de méthodes de facilitation motrice et d'outils d'entrainement thérapeutique (c). Les expert-e-s soulignent l'importance de ces aspects dans la formation théorique et pratique dispensée aux étudiant-e-s. Elles et ils notent également que ces dernier-ère-s sont invité-e-s à développer leurs *soft skills*, en travaillant en école sur la communication verbale et non verbale grâce à diverses mises en situation, et notamment avec des patient-e-s simulé-e-s (d et f). Plusieurs modules intègrent d'ailleurs des dispositifs permettant aux étudiant-e-s d'apprendre à communiquer et à collaborer avec différents publics, issus du milieu professionnel comme de la patientèle (h et g). Les expert-e-s saluent ici la diversité des activités pédagogiques proposées sur les différents sites et constatent que les analyses de cas proposées offrent de développer des compétences variées. De fait, le caractère progressif du cursus et les nombreux échanges qui y ont cours (tutorat, mentorat, échanges avec les maîtres de stage, etc.) permettent aux étudiant-e-s d'identifier les buts de leurs interventions et d'en contrôler l'efficacité (e). Elles et ils sont également sensibilisé-e-s aux principes déontologiques et devoirs légaux essentiels (i). Tout comme la formation pratique, plusieurs modules abordent en effet ces aspects et visent l'acquisition d'une physiothérapie respectueuse des normes professionnelles et des valeurs du système de santé. Enfin, les compétences en matière de recherche, qu'il s'agisse de l'identification des besoins ou de la participation à des questions de recherche (j), sont intégrées non seulement dans les stages mais aussi durant toute la formation, et notamment lors du travail de bachelor (cf. standard 2.2 LEHE).

Selon le groupe d'expert-e-s, un des points forts de la formation réside dans l'intégration progressive et croisée de l'apprentissage des divers aspects du standard dans le cursus. Cette démarche permet aux étudiant-e-s de développer leurs compétences en se fondant sur des connaissances et des capacités préalablement acquises, et leur offre par conséquent d'évoluer favorablement vers une pratique physiothérapeutique responsable.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.2 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.3 LEHE

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiants sont adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées.

Analyse

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiant-e-s sont définies de manière explicite et systématique dans les différents descriptifs de modules transmis aux expert-e-s. Elles sont conçues en adéquation avec les objectifs définis et les compétences visées, et tiennent compte de la progression logique des étudiant-e-s dans leur apprentissage théorique ou pratique. Le groupe d'expert-e-s observe que la nature des évaluations suit diverses modalités et prend des formes variées permettant d'évaluer l'acquisition de diverses compétences. La filière propose à la fois des examens oraux et écrits (résolution de cas cliniques ou de problème, questionnaires à choix multiples ou questions à développement), des travaux de groupe ou individuels (approche par projet, production individuelle ou collective), un portfolio favorisant la description réflexive, des analyses de la pratique professionnelle (études de cas, de dossiers ou de vidéo, travail de bachelor), des examens cliniques avec un objectif structuré (ECOS) et des examens en pratiques simulées (travail pratique, interventions thérapeutiques). Afin de s'assurer de la cohérence de l'application de ces différents modes d'évaluation, la filière dispose d'une grille employée par tous les sites.

Si les expert-e-s saluent la diversité des modes d'évaluation et relèvent leur pertinence – qui permet de rendre compte de la complexité des compétences à acquérir lors de la formation –, elles et ils entendent toutefois lors de la visite que certains contenus d'examen n'ont pas évolué au cours des dernières années. Bien que certains contenus se modifient peu au fil du temps et qu'une reprise de certaines questions puisse être justifiée, les expert-e-s estiment que, dans un but d'amélioration continue, il serait profitable pour la filière de s'assurer de la mise à jour régulière des questions d'examen. Le groupe d'expert-e-s recommande donc au BSc en Physiothérapie de veiller à varier le contenu de ses examens d'une année à l'autre. Il recommande également à la filière d'optimiser sa politique de consultation des résultats. En effet, si certains sites offrent systématiquement aux étudiant-e-s d'accéder à leurs copies, cela n'est pas le cas pour toutes les ramifications de la filière. Les expert-e-s recommandent aux sites octroyant aux étudiant-e-s un droit d'accès restreint à leurs copies de s'aligner sur des pratiques plus généreuses. Indépendamment de leur réussite, les étudiant-e-s devraient systématiquement pouvoir consulter leurs examens et discuter des résultats obtenus.

En ce qui concerne les conditions d'admission et de diplomation, elles sont conformes aux exigences de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Elles sont définies dans des règlements spécifiques – accessibles en ligne à la fois sur la page web des différents sites de la filière et sur celle de la HES-SO – et sont systématiquement appliquées. Les expert-e-s soulignent en outre que le BSc en Physiothérapie les communique de manière proactive en organisant régulièrement des séances d'information.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LEHE comme largement atteint.

Recommandation n°1 : Veiller à la mise à jour régulière du contenu des examens et au renouvellement des questions.

Recommandation n°2 : Indépendamment de leur réussite, permettre aux étudiant-e-s de consulter leurs copies d'examens et leur offrir la possibilité de discuter des résultats obtenus.

Standard 2.3 LPSan physiothérapie

Modules de formation pratique clinique :

a) La filière d'études en physiothérapie offre des modules de formation pratique clinique faisant partie intégrante de l'enseignement dispensé et représentant au minimum 40 crédits ECTS. Ces modules permettent aux étudiants d'être en contact direct avec des patients réels et d'être formés par des professionnels. Ils couvrent différents domaines du champ de la physiothérapie.

b) Les stages en physiothérapie ont lieu dans des institutions ou des organisations du secteur sanitaire, social ou sportif, ou encore dans des cabinets privés de physiothérapie. Ils sont aménagés de telle sorte que les étudiants sont intégrés dans ces institutions, ces organisations ou ces cabinets et peuvent assumer des responsabilités correspondant à leurs compétences et à leurs attributions.

Analyse

La formation pratique proposée par le BSc en Physiothérapie suit une structure cohérente et progressive, visant à placer chaque étudiant-e dans une situation professionnalisante (a). Les compétences ainsi développées au fil de la formation – professionnelles, relationnelles, sociales ou réflexives – sont enseignées lors de 1260 heures de formation pratique, pour un total de 45 crédits ECTS et répondent ainsi aux exigences légales. Le groupe d'expert-e-s note que la formation pratique est organisée de manière graduelle : une première immersion de six semaines est effectuée dès la première année, au cours de laquelle les étudiant-e-s réalisent leurs premières interventions auprès des patient-e-s. Elles et ils sont ensuite amené-e-s à perfectionner puis à affiner leurs compétences durant les stages organisés en deuxième et troisième années, jusqu'à devenir des soignant-e-s indépendant-e-s. Les expert-e-s remarquent que les modalités d'encadrement sont clairement définies, chaque étudiant-e étant accompagné-e par un praticien-ne formateur-rice. Un contrat tripartite (entre la haute école, l'institution de stage et l'étudiant-e) est signé, précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités d'évaluation. Les expert-e-s apprennent pendant la visite que les étudiant-e-s ont la possibilité de se fixer des objectifs personnels. Si ceux-ci ne sont pas évalués au même titre que ceux fixés par la formation, ils permettent aux étudiant-e-s d'être acteur-rice-s de leur apprentissage et les encouragent à adopter une posture réflexive par rapport à leur progression ; cette individualisation des exigences est à saluer selon les expert-e-s.

En ce qui concerne l'organisation et la distribution des stages, elles s'inscrivent dans un processus coordonné à l'échelle de la filière (b). La gestion des places est pensée de manière à offrir un équilibre entre les sites et à être en adéquation avec les objectifs de formation. Comme cela est souligné lors de la visite, cette méthode permet de pallier en partie le manque de places de stage et de compenser les variations entre les différentes politiques cantonales. Les lieux de stage couvrent globalement une diversité importante de contextes professionnels et incluent des institutions variées (hôpitaux, cabinets privés, centres de rééducation). Cette variation doit permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à des populations diverses et à des situations multiples favorisant le développement de compétences étendues, soutenues par une préparation en amont (préparation de documents, pratiques simulées) et des activités réflexives en aval (analyses de pratique, retours d'expérience). Les expert-e-s saluent ici les efforts déployés par la filière – elles et ils relèvent notamment la pertinence de la microcertification proposée au praticien-ne-s formateur-rice-s (PF) –, mais identifient un écueil potentiel auquel elles et ils souhaiteraient voir la filière remédier : afin de permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à un éventail

encore plus large de troubles et de pathologies, il conviendrait d'augmenter significativement le nombre de places de stage. Les expert-e-s sont conscient-e-s des limitations cantonales et entendent bien les difficultés que celles-ci posent pour le BSc en Physiothérapie. C'est pourquoi, elles et ils proposent à la filière d'organiser des stages plus courts (mais de cinq semaines au minimum pour ne pas entraver l'apprentissage des étudiant-e-s), afin de multiplier les situations rencontrées et d'étendre davantage encore les compétences développées.

De plus, si les expert-e-s attestent que la filière communique activement à propos des lieux de stage, permettant ainsi aux étudiant-e-s de connaître le milieu dans lequel elles et ils évolueront, elles et ils relèvent toutefois un manque de transparence dans leur attribution. Si les critères de distribution (objectifs de formation, équilibre entre les sites, nécessité d'effectuer un stage hors du canton d'appartenance) sont clairement définis, le processus d'attribution pourrait être mieux explicité aux étudiant-e-s. Le groupe d'expert-e-s souhaite néanmoins relever ici une bonne pratique, en soulignant que la filière se montre à l'écoute de ses étudiant-e-s et prend en considération leur histoire personnelle dans le choix des lieux de stage, lorsque cela s'avère nécessaire. Les expert-e-s saluent la flexibilité de la filière et considèrent qu'il s'agit ici d'une mesure exemplaire visant l'égalité des chances.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.3 LPSan comme largement atteint.

Recommandation n°3 : Élargir l'offre des stages proposés afin de permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à un éventail encore plus large de troubles et de pathologies.

Recommandation n°4 : Rendre le processus d'attribution des places de stage plus transparent pour les étudiant-e-s.

Standard 2.4 LPSan physiothérapie
La collaboration entre les hautes écoles et les institutions, les organisations ou les cabinets dans lesquels les étudiants effectuent leurs stages est réglementée. Font l'objet d'une règlementation notamment les droits et les obligations des partenaires de formation ainsi que les compétences à acquérir pendant les stages.

Analyse

Selon les observations du groupe d'expert-e-s, les collaborations entre les sites et les institutions de pratique professionnelle font l'objet d'un cadre réglementaire structuré. La formation pratique s'inscrit en effet dans un dispositif qui explicite les relations entre les partenaires et qui garantit des conditions homogènes pour l'ensemble des acteur-rice-s impliqué-e-s. Ainsi, la Convention sur la formation pratique et l'Accord sur l'organisation de la formation pratique permettent ensemble de définir les conditions de la formation pratique des étudiant-e-s et favorisent l'harmonisation des pratiques au sein de la filière. Le dispositif de formation est adossé à une mission et des objectifs explicites, visant à garantir la qualité de la formation et des conditions équitables pour tou-te-s les étudiant-e-s. Celui-ci est scindé en trois piliers fondamentaux, qui fixent les règles nécessaires au bon fonctionnement du dispositif réglementaire en matière de pédagogie, de logistique et de gestion financière.

Les expert-e-s observent également que les responsabilités sont clairement réparties au sein des différent-e-s acteur-rice-s de la filière et de la haute école. De fait, les services centraux de la HES-SO assurent le suivi administratif, la filière coordonne l'organisation concrète des périodes

de formation pratique et réalise le suivi des étudiant-e-s. Quant aux institutions partenaires, elles assurent l'accueil des étudiant-e-s et garantissent leur encadrement par des praticien-ne-s formateur-rice-s désigné-e-s. Ces dernier-ère-s, enfin, accompagnent les étudiant-e-s. La répartition de ces différentes responsabilités est fixée dans un contrat tripartite (signé par l'étudiant-e, le-a PF et la haute école), qui formalise notamment les objectifs d'apprentissage et les modalités d'évaluation des étudiant-e-s. Ce document est adapté à chaque stage et permet d'assurer une compréhension commune des attentes liées à la formation pratique.

À noter encore que les expert-e-s relèvent que la formation continue proposée aux praticien-ne-s formateur-rice-s par la HES-SO – CAS (15 crédits ECTS) ou microcertification (6 crédits ECTS) –, est dispensée en mode hybride dans chaque canton où le BSc en Physiothérapie. Elles et ils estiment qu'il s'agit là d'un gage de qualité, qui contribue à une compréhension partagée des exigences de la filière.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 2.4 LPSan comme entièrement atteint.

Domaine 3 : Mise en œuvre

Standard 3.1 LEHE Le programme d'études est régulièrement dispensé.

Analyse

Le groupe d'expert-e-s atteste que le BSc en Physiothérapie est dispensé chaque année à la HES-SO, et ce depuis 2002. Les statistiques transmises par la filière traduisent l'intérêt marqué des étudiant-e-s pour la formation, au point que le nombre d'inscriptions soit supérieur aux places disponibles. Le programme d'études fait toutefois montre d'une importante volonté d'adaptation, en prévoyant d'accueillir davantage d'étudiant-e-s dans les années à venir. Il offre ainsi une réponse à la pénurie de physiothérapeutes observée en Suisse romande ces dernières années. Cette augmentation de sa capacité est soutenue par l'ouverture d'un nouveau campus sur le site de Delémont. Depuis 2023, les étudiant-e-s ont en effet la possibilité de suivre la formation sur le site de la HE-Arc Santé. L'activité de ce nouveau campus permettra à la filière d'accueillir un total de près de 700 candidat-e-s d'ici 2028.

Lors de la visite, les expert-e-s ont été impressionné-e-s par les liens étroits et la qualité des échanges entre les différents sites de formation, malgré l'étendue de la couverture géographique de la filière. Elles et ils tiennent ici à souligner les efforts de communication effectués par le BSc en Physiothérapie pour coordonner ses pratiques et dispenser régulièrement une formation de haute qualité.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.2 LEHE

Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

À la lecture des documents présentés, le groupe d'expert-e-s remarque que les conditions sont réunies pour permettre aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Il note que les ressources mobilisées, tant sur le plan des infrastructures que du matériel ou des différentes formes de soutien, établissent un environnement propice à l'acquisition des compétences nécessaires en physiothérapie.

Sur le plan des infrastructures, les différentes hautes écoles disposent de locaux permettant d'assurer les enseignements théoriques et pratiques. Lors de la visite sur place, les expert-e-s ont pu bénéficier d'un tour des infrastructures du site lausannois – et notamment des salles de travaux pratiques – et ont jugé que celles-ci étaient tout à fait adéquates. Elles et ils soulignent ici les efforts investis pour proposer des infrastructures modernes, les sites lausannois et genevois ayant élaboré un projet d'amélioration de leur campus. De plus, le site jurassien, ouvert en 2023, répond aux exigences infrastructurelles autorisant une formation de qualité. Enfin, les expert-e-s jugent que les centres de simulation présents sur chaque site constituent des atouts importants pour l'atteinte des objectifs. Ils permettent en effet aux étudiant-e-s de s'exercer dans des conditions similaires à celles de la réalité professionnelle – grâce à des exercices de simulation procédurale, avec des patient-e-s standardisé-e-s ou avec des mannequins –, tout en leur garantissant un cadre sécurisé.

Le dispositif de soutien administratif contribue également à créer des conditions favorables à la réussite. Les outils numériques mis à la disposition des étudiant-e-s par la HES-SO s'avèrent tout à fait adaptés aux besoins de la filière. En parallèle, les mesures d'accompagnement (conseil aux études, soutien à l'apprentissage, suivi de santé, etc.) permettent de répondre à une variété de besoins spécifiques (aménagement des études, aides linguistiques, etc.).

Les expert-e-s notent encore que, d'après les éléments récoltés lors des entretiens, le matériel pédagogique semble régulièrement actualisé et tient compte des évolutions des pratiques professionnelles. Celui-ci soutient efficacement l'apprentissage des étudiant-e-s, qui peuvent en outre profiter de ressources importantes et variées, dispensées dans les différentes bibliothèques de la HES-SO. Enfin, les candidat-e-s sont accompagné-e-s par des professionnel-le-s qualifié-e-s et motivé-e-s, ce qui favorise le développement des connaissances.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.3 LEHE

Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Analyse

Les enseignant-e-s engagé-e-s dans la filière possèdent les compétences adéquates, selon le groupe d'expert-e-s. Le cadre institutionnel en place garantit en effet une structuration claire des rôles, des conditions d'engagement et des exigences en matière de qualifications. Le processus

de recrutement observé est ainsi clairement standardisé : il repose sur l'analyse des profils académique et professionnel, et tient compte des compétences pédagogiques des candidat-e-s (une leçon probatoire est exigée). Les exigences sont adaptées aux fonctions envisagées : les futur-e-s professeur-e-s doivent démontrer une capacité à s'inscrire dans une démarche scientifique, tandis que les potentiel-le-s chargé-e-s de cours et les maîtres d'enseignement doivent pouvoir fournir une expertise clinique directement mobilisable dans les cours. Les expert-e-s saluent ces exigences, qui permettent de composer une équipe correspondant aux besoins de la filière. Par ailleurs, elles et ils observent qu'un grand nombre d'enseignant-e-s possèdent un profil dual, combinant activité clinique et académique. Il s'agit là d'un atout important, qui permet de maintenir la filière en lien avec les évolutions du monde professionnel et les avancées de la recherche. Le groupe d'expert-e-s tient ici à encourager la filière à persévérer dans le développement de double profil de compétences (enseignement et recherche, enseignement et pratique) et lui recommande de continuer à promouvoir l'obtention du doctorat principalement pour les personnes actives dans l'enseignement et la recherche.

Le groupe d'expert-e-s souligne également les encouragements prodigués par la HES-So, qui valorise le développement continu de compétences pédagogiques et propose à son personnel différentes formations. De fait, une importante partie des enseignant-e-s de la filière ont déjà obtenu avec succès l'attestation didactique du Centre de développement professionnelle de la HES-SO (DevPro), qui est obligatoire pour les enseignant-e-s dont le taux d'emploi est égal à ou supérieur à 50%. En complément, le temps dédié au perfectionnement professionnel individuel (environ 10% du temps de travail) permet au corps enseignant d'actualiser ses connaissances, en participant à des formations ou des conférences, ou en effectuant des activités de veille scientifique. Les expert-e-s souhaitent ici également relever la nécessité pour les partenaires de la formation pratique d'obtenir une microcertification (6 crédits ECTS) ou la possibilité d'effectuer un CAS de praticien-ne formateur-rice (12 crédits ECTS). Il s'agit là d'une bonne pratique, qui mérite encore une fois d'être soulignée.

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3.3 LEHE comme largement atteint.

Recommandation n°5 : Persévérer dans le développement du double profil de compétences, et encourager l'obtention du doctorat.

Domaine 4 : Assurance de la qualité

Standard 4.1 LEHE
Le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter les évolutions nécessaires.

Analyse

Selon les éléments présentés dans le rapport d'autoévaluation, les expert-e-s constatent que le pilotage de la filière repose sur une gouvernance participative, intégrant les contributions de différents groupes d'intérêt. Enseignant-e-s, personnel administratif et technique (PAT), étudiant-e-s, praticien-ne-s formateur-rice-s et instances institutionnelles de la HES-SO disposent

d’espaces de participation leur permettant de prendre part aux diverses réflexions, décisions et évolutions du BSc en Physiothérapie.

Les démarches mises en place comprennent diverses modalités. Le corps enseignant participe activement au pilotage de la filière grâce à des réunions plénières et des échanges thématiques, qui favorisent la réflexion pédagogique. Il s’agit ici d’assurer la cohérence des contenus enseignés, d’intégrer les évolutions du champ professionnel ou les avancées scientifiques, et de faire émerger des ajustements. Les praticien-ne-s formateur-rice-s jouent également un rôle clé dans l’adaptation du programme, en permettant notamment de rendre compte de la réalité du terrain dans différents groupes de travail. Le corps estudiantin est lui aussi impliqué dans ce processus qualité, à travers différents dispositifs comme les EEE qui permettent notamment l’évaluation des enseignements. Le personnel administratif et technique contribue quant à lui dans certaines réunions au pilotage de la filière et répond à des questions d’ordre organisationnel et stratégique. Les instances participatives du Domaine Santé de la HES-SO, enfin, offrent un cadre de concertation et peuvent contribuer aux réflexions stratégiques lorsque cela s’avère nécessaire.

Si ces différents dispositifs apparaissent clairement aux expert-e-s lors de la visite, elles et ils estiment pourtant que la consultation systématique de certains groupes ou la formalisation de celle-ci doivent être améliorées. Ainsi, si les alumni-ae et les PF sont consulté-e-s sur des questions précises – comme lors de l’élaboration du PEC22 –, leur intégration manque encore parfois de systématicité et de formalisation. Le groupe d’expert-e-s ne remet pas en question les efforts effectués par le BSc en Physiothérapie et souligne les nombreux contacts – positifs – entretenus avec le monde professionnel. Toutefois, il estime que les deux groupes d’intérêt mentionnés plus haut peuvent apporter un éclairage important sur l’adéquation de la formation – notamment pratique – à la réalité du terrain. Il demande donc à la filière de fournir un effort supplémentaire pour que leur avis soit inclus plus formellement dans l’évolution du programme. Ainsi, il pourrait être bénéfique de récolter formellement l’avis des PF, en dehors de l’accord tripartite et des journées de rencontre. Cela permettrait à la filière d’obtenir un retour plus régulier sur sa formation. De plus, afin de faciliter la consultation de ses diplômé-e-s, les expert-e-s recommandent à la filière de fonder une association d’alumni-ae. Sa création facilitera l’intégration de l’avis d’ancien-ne-s diplômé-e-s et permettra d’enrichir les améliorations apportées au programme d’études (voir à ce sujet le standard 3 LPSan Physiothérapie).

Les expert-e-s remarquent encore, lors des entretiens, que si la collecte d’information se fait de manière relativement uniformisée, les retours diffèrent grandement d’un site à l’autre. Alors que, sur certains sites, les parties prenantes sollicitées reçoivent un retour systématique sur les résultats de leur participation – qu’il s’agisse des améliorations apportées au programme ou des suggestions déclinées –, d’autres sites communiquent moins avec leurs parties prenantes. Les expert-e-s demandent ici à la filière d’optimiser les processus. À cet effet, elles et ils suggèrent que la filière profite de son excellente communication interne pour que la formation puisse profiter des bonnes pratiques en cours sur les différents sites.

Conclusion

Le groupe d’expert-e-s juge le standard 4.1 LEHE comme partiellement atteint.

Condition n°1 : Le BSc en Physiothérapie doit renforcer l’intégration systématique et formelle de l’avis de ses diplômé-e-s et de ses praticien-ne-s formateur-rice-s, et optimiser ses processus de retour d’information.

Recommandation n°6 : Créer une association d’alumni-ae, afin de faciliter et systématiser la participation des diplômé-e-s à l’amélioration du programme de formation.

Standard 4.2 LEHE

Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

À la lumière des différentes preuves fournies par le BSc en Physiothérapie, il apparaît que la filière est pleinement intégrée au système d'assurance qualité de la HES-SO, ainsi qu'aux procédures propres à chaque site. Cette intégration se traduit par divers dispositifs formalisés permettant d'assurer un suivi régulier de la qualité de la formation. Ainsi, les expert-e-s identifient deux piliers centraux du dispositif qualité : la démarche d'évaluation des filières d'études HES-SO (EVALFIL) – une démarche d'évaluation avec expertise externe selon treize critères prédéfinis par la HES-SO – et l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s (EEE). Encadrées par la politique institutionnelle, ces deux mesures sont régulièrement mises en œuvre au sein de la filière et permettent de recueillir des données probantes et variées.

En complément de ces dispositifs principaux, les expert-e-s relèvent l'existence d'un ensemble d'autres indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettent à la filière de suivre son évolution. De fait, les données relatives à la réussite académique, celles liées à la satisfaction des étudiant-e-s ou encore à leur insertion professionnelle constituent des outils de pilotage importants qui facilitent l'identification de mesures correctives. Leur analyse permet au programme d'études de rester aligné aux besoins du monde professionnel. Par ailleurs, cette récolte de données est enrichie de pratiques informelles. En effet, les échanges avec les enseignant-e-s, les étudiant-e-s ou leurs délégué-e-s offrent de recueillir des retours qualitatifs spontanés. Ces témoignages permettent d'affiner l'analyse effectuée par la filière.

Selon le groupe d'expert-e-s, les dispositifs d'assurance qualité en place correspondent aux besoins de la filière et sont à même de lui permettre de procéder à son amélioration continue. Les expert-e-s observent toutefois des disparités quant aux retours d'information prodigués à certains groupes d'intérêt sur les différents sites et suggèrent à la filière d'y prêter attention (voir à ce sujet la condition n°1 au standard 4.1).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 4.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3 LPSan physiothérapie

La filière d'études fait l'objet d'un contrôle périodique visant à vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Analyse

En sus du contrôle périodique prévu par la loi, qui grâce à l'accréditation permet de s'assurer du respect des compétences requises par la LPSan et l'OCPSan, la filière dispose comme cela est démontré plus haut (voir là ce sujet les standards 4.1 et 4.2) d'un système de qualité participatif qui lui permet d'apporter les améliorations nécessaires à son programme d'études. Le système EVALFIL établi par la HES-SO contient treize critères couvrant des aspects tels que la pédagogie ou l'intégration des résultats de recherche dans l'enseignement. La HES-SO exige par ailleurs

de ses filières qu'elles élaborent un plan d'action et prévoient des étapes de suivi permettant de vérifier la réalisation d'une boucle qualité complète.

À noter encore que la filière prend soin d'intégrer dans son BSc en Physiothérapie le référentiel de compétences national, comme le montre l'introduction de son nouveau PEC22. La sélection rigoureuse des lieux de stage et les dispositifs existant pour permettre d'en garantir la qualité permettent selon les expert-e-s de garantir l'adéquation des contenus du programme de formation avec les compétences visées. Sans doute la filière pourrait-elle ici solliciter l'avis des diplômé-e-s ou des alumni-ae, afin d'obtenir un retour complémentaire sur les modules pratiques (voir à ce sujet le standard 4.1).

Conclusion

Le groupe d'expert-e-s juge le standard 3 LPSan comme entièrement atteint.

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études

Forces :

- Les contenus théoriques, méthodologiques, scientifiques et pratiques du programme d'études sont pertinents et favorisent l'acquisition des compétences nécessaires par les étudiant-e-s. La formation intègre bien les besoins et les réalités de la profession de physiothérapie.
- Les étudiant-e-s bénéficient d'un bon accompagnement et de possibilités d'individualisation des études. Elles et ils sont accompagné-e-s par un corps enseignant engagé et attentif.
- Les enseignant-e-s possèdent des profils variés (enseignant-e-s, chercheur-se-s, clinicien-ne-s) qui sont autant d'atouts pour la filière. Les échanges ayant cours au sein du corps enseignant permettent de maintenir le programme à jour aux niveaux scientifique et professionnel.
- Les enseignant-e-s bénéficient de bonnes conditions de travail et de possibilités de formation. Le système de formation continue s'avère particulièrement propice au développement de leurs compétences. Le CAS et la microcertification proposés aux praticien-ne-s formateur-rice-s sont de bonnes pratiques à souligner.
- La filière est imprégnée d'une forte culture du dialogue et il existe une bonne connivence intrasite et intersite. La communication entre les différentes hautes écoles est excellente, ce qui permet le transfert de bonnes pratiques d'un site à l'autre.
- La filière entretient des liens étroits avec le champ professionnel et suit l'évolution de la physiothérapie aux niveaux national et international.
- La filière possède un système d'assurance qualité fonctionnel, qui permet d'effectuer les améliorations nécessaires. Elle anticipe ses besoins futurs et se montre à la fois proactive et réactive.

Défis :

- Les alumni-ae et les représentant-e-s des milieux professionnels ne sont pas intégré-e-s de manière suffisamment systématique et formalisée aux démarches d'amélioration de la

filière. Les processus de retour d'information mériteraient d'être harmonisés entre les différents sites.

- Le nombre de places de stage reste un défi pour la filière, qui pourrait prendre des mesures complémentaires pour en augmenter le nombre. Il serait également bénéfique qu'elle rende son système d'attribution des stages plus transparent.
- Le contenu des examens pourrait être mis à jour plus régulièrement et il serait bon que tou-te-s les étudiant-e-s possèdent le droit de consulter leurs copies d'examens, quels que soient les résultats obtenus.
- Malgré les efforts réalisés, il reste encore nécessaire de persévérer dans l'acquisition du double profil de compétence (clinique et académique).

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études

Recommandation n°1 (liée au standard 2.3 LEHE) :
Veiller à la mise à jour régulière du contenu des examens et au renouvellement des questions.

Recommandation n°2 (liée au standard 2.3 LEHE) :
Indépendamment de leur réussite, permettre aux étudiant-e-s de consulter leurs copies d'examens et leur offrir la possibilité de discuter des résultats obtenus.

Recommandation n°3 (liée au standard 2.3 LPSan) :
Élargir l'offre des stages proposés afin de permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à un éventail encore plus large de troubles et de pathologies.

Recommandation n°4 (liée au standard 2.3 LPSan) :
Rendre le processus d'attribution des places de stage plus transparent pour les étudiant-e-s.

Recommandation n°5 (liée au standard 3.3 LEHE) :
Persévérer dans le développement du double profil de compétences, et encourager l'obtention du doctorat.

Recommandation n°6 (liée au standard 4.1 LEHE) :
Créer une association d'alumni-ae, afin de faciliter et systématiser la participation des diplômé-e-s à l'amélioration du programme de formation.

5 Proposition d'accréditation du groupe d'expert-e-s

En se basant sur le rapport d'autoévaluation du BSc HES-SO en Physiothérapie du 27 octobre 2025 et la visite sur place des 5 et 6 mars 2026, le groupe d'expert-e-s propose d'accorder l'accréditation au BSc HES-SO en Physiothérapie avec la condition suivante :

Condition n°1 (liée au standard 4.1 LEHE) : Le BSc en Physiothérapie doit renforcer l'intégration systématique et formelle de l'avis de ses diplômé-e-s et de ses praticien-ne-s formateur-rice-s, et optimiser ses processus de retour d'information.

Le groupe d'expert-e-s propose un délai de 18 mois pour remplir la condition, et de réaliser le contrôle dans le cadre d'un examen sur dossier réalisé par deux expert-e-s.

Section C

Prise de position de la filière d’études

19 juin 2026

Hes·so

À l'attention de Madame Petra Lauk Kwasnitza
Directrice adjointe & responsable accréditation et assurance qualité
AAQ - Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité
Case postale Effingerstrasse 15
CH-3001 Berne
petra.lauk@aaq.ch / www.aaq.ch

Prise de position de la filière HES-SO en Physiothérapie dans le cadre de son accréditation selon la LEHE et la LPSan.

Lausanne, le 19 juin 2026,

Chère Madame Petra Lauk Kwasnitza,

La filière Physiothérapie, ses directions à la Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé), la Haute École de Santé de Genève (HEdS - Genève), la Haute École de Santé Vaud (HESAV), la HES-SO Valais-Wallis - Haute École de Santé (HEdS - VS), ainsi que le domaine Santé de la HES-SO, tiennent tout d'abord à remercier le groupe d'expert·es pour la qualité et la richesse des échanges durant leur visite effectuée à Lausanne les 05 & 06 mars 2026. Leur regard critique et constructif a été apprécié de toutes et tous.

Nous tenons également à remercier l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour la bonne conduite de la procédure et pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport des expert·es et sur la proposition d'accréditation à l'intention du Conseil suisse d'accréditation (CSA).

La présente prise de position de la filière a été élaborée avec la contribution de la filière, la direction des hautes écoles précédemment mentionnées, le Domaine santé et le Service de soutien à l'évaluation des filières du Dicastère enseignement.

Nous constatons tout d'abord avec satisfaction que les expert·es considèrent la quasi-totalité des standards comme entièrement (12) ou largement (3) atteints. Seul un standard est jugé partiellement atteint. Les expert·es soulignent par ailleurs un certain nombre de forces de la filière, **comme la cohérence et la qualité globale de la filière, qui se distingue par un programme ancré dans la réalité professionnelle proposant des contenus théoriques, méthodologiques, scientifiques et pratiques pertinents, un encadrement étudiant de qualité, un corps enseignant engagé et**

bien formé, une dynamique collaborative forte entre sites, et un pilotage proactif fondé sur une assurance qualité fonctionnelle. Cette analyse est complétée par une condition (reformulée par l'AAQ en deux conditions distinctes) visant à permettre à la filière de satisfaire un standard partiellement atteint, ainsi que par six recommandations. Nous considérons ces conditions et recommandations comme autant d'axes de travail et de leviers d'améliorations qui vont nous permettre de faire progresser la filière, dans le délai proposé de 18 mois.

C'est sur les conditions et recommandations énoncées que nous souhaitons plus particulièrement revenir dans le cadre de cette prise de position.

Prise de position de la filière sur les recommandations formulées par le groupe d'expert·es

Le groupe d'expert·es a formulé une condition pour aider au développement futur de la filière d'études. L'AAQ a reformulé cette condition en deux conditions distinctes, par souci de clarté. A ce stade la filière souhaite formuler les quelques commentaires suivants en ce qui concerne les deux conditions en question :

Condition n°1 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le BSc en Physiothérapie doit renforcer l'intégration systématique et formelle de l'avis de ses diplômé-e-s et de ses praticien-ne-s formateur-rice-s.

La filière prend pleinement acte de cette condition et partage l'importance d'une intégration structurée et durable des retours des diplômé·es et des praticien·nes formateur·trices dans ses processus d'amélioration continue.

À ce jour, plusieurs dispositifs permettent déjà de recueillir ces avis. Les étudiant·es évaluent systématiquement les enseignements et les périodes de formation pratique au travers des démarches institutionnelles d'évaluation des enseignements par les étudiant·es (EEE). Les praticien·nes formateur·trices sont également régulièrement sollicité·es dans le cadre du suivi des stages et des rencontres de coordination organisées sur les différents sites et au niveau de la filière. Par ailleurs, les résultats de l'enquête menée en 2025 auprès des diplômé·es de la HEdS-Genève démontrent la pertinence de ces démarches de suivi et mettent en évidence une excellente insertion professionnelle ainsi qu'un fort niveau d'adéquation entre la formation et les réalités du terrain professionnel.

Le recueil de l'avis des étudiant·es et praticien·nes formateur·trices fait partie de la culture et des pratiques courantes de la filière, quel que soit le site. La filière reconnaît toutefois qu'une meilleure formalisation des mécanismes de prise en compte, ainsi du processus de communication auprès de parties prenantes sont importants pour améliorer la transparence du processus qualité.

La prise en compte régulière de l'avis des diplômé·es reste un point à développer. Dans cette perspective, deux mesures concernant les avis des diplômé·es et praticien·nes formateur·trices seront mises en œuvre de manière harmonisée entre les 4 sites de la filière dans le délai fixé :

- Formalisation des dispositifs spécifiques de prise en compte des avis des diplômé·es et praticien·nes formateur·trices,
- Formalisation d'un dispositif de communication aux parties prenantes de la manière dont les avis sont pris en compte et des évolutions qui en découlent

La filière considère cette condition comme une opportunité de consolider davantage encore le lien avec ses diplômé·es et praticien formateur·trices, en complétant sa démarche d'assurance qualité et en explicitant mieux ses effets auprès des personnes concernées, dans une logique d'amélioration continue et de développement partagé.

Condition n°2 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le BSc en Physiothérapie doit optimiser ses processus de retour d'information dans le cadre de ses démarches d'assurance qualité.

La filière accueille favorablement cette condition, qui s'inscrit pleinement dans sa volonté de renforcer la cohérence et la visibilité de ses mécanismes d'assurance qualité auprès de l'ensemble des parties prenantes.

La filière souhaite souligner que les processus de retour d'information existent déjà à différents niveaux et qu'ils alimentent effectivement les démarches d'amélioration continue du programme. Les expert·es ont d'ailleurs relevé que ces mécanismes sont globalement en place et fonctionnels. Les évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE), les échanges avec les praticien·nes formateur·trices, les réunions de coordination pédagogiques, les groupes de travail liés à la formation pratique ainsi que les différentes démarches qualité menées au niveau des sites et de la filière permettent déjà d'identifier des axes d'amélioration et de mettre en œuvre des adaptations du programme.

La filière reconnaît néanmoins que les modalités de restitution et de communication des suites données à ces démarches peuvent encore être optimisées et harmonisées. Les pratiques actuelles présentent en effet certaines disparités entre les sites, plusieurs dispositifs constituant déjà des exemples de bonnes pratiques pouvant être valorisés et partagés à l'échelle intersites.

L'enjeu identifié porte ainsi principalement sur le renforcement de la « boucle d'amélioration continue », c'est-à-dire sur une meilleure visibilité des retours effectués aux différentes parties prenantes ayant contribué aux démarches qualité. Dans cette perspective, la filière prévoit notamment de :

- identifier et formaliser des principes communs de retour d'information au niveau de la filière, tout en permettant des déclinaisons adaptées aux réalités locales des différents sites ;
- renforcer les modalités de restitution des résultats et des améliorations mises en œuvre auprès des étudiant·es, notamment dans le cadre des EEE ;
- développer les processus de retour vers les praticien·nes formateur·trices et les partenaires de terrain concernant les évolutions apportées au dispositif de formation pratique ;
- améliorer la traçabilité des actions entreprises dans le cadre des démarches qualité ;
- favoriser le partage intersites des pratiques jugées particulièrement pertinentes et efficaces.

La filière considère cette condition comme une opportunité de consolider davantage la culture qualité déjà présente au sein du programme et de renforcer encore l'implication des différentes parties prenantes dans son développement continu.

Le groupe d'expert·es a également formulé 6 recommandations pour aider au développement futur de la filière d'études. Elles seront étudiées attentivement dans la perspective d'une mise en œuvre, qui soit la plus pertinente possible pour la filière et son développement. A ce stade la filière souhaite formuler quelques commentaires sur les recommandations suivantes :

Recommandation n°1 (pour le standard 2.3 LEHE) : Veiller à la mise à jour régulière du contenu des examens et au renouvellement des questions.

La filière accueille positivement cette recommandation et partage pleinement l'importance d'assurer une actualisation régulière des modalités d'évaluation afin de garantir leur pertinence pédagogique, leur adéquation avec l'évolution des pratiques professionnelles et l'équité entre les étudiant·es.

L'alignement pédagogique entre les objectifs des enseignements, les contenus dispensés, les modalités pédagogiques et les contenus d'examens est déjà intégré dans les pratiques des équipes enseignantes, notamment dans le cadre des coordinations de modules, des échanges intersites et des révisions périodiques du Plan d'études-cadre. Une attention particulière est portée à l'alignement entre les objectifs d'apprentissage, les compétences visées et les modalités d'évaluation.

La filière reconnaît que la reprise de questions d'examen sur plusieurs années peut affaiblir l'ensemble du processus de formation, car elle peut altérer le processus d'apprentissage et ouvrir la porte à de potentielles tricheries au cas où les questions circulent entre les années de formation.

Elle s'engage à édicter une directive de bonne pratique en la matière afin de poser un cadre explicite concernant les pratiques attendues en la matière.

Recommandation n°2 (pour le standard 2.3 LEHE) : Indépendamment de leur réussite, permettre aux étudiant-e-s de consulter leurs copies d'examens et leur offrir la possibilité de discuter des résultats obtenus.

La filière partage pleinement l'importance d'un retour constructif aux étudiant·es concernant leurs évaluations, dans une perspective de soutien aux apprentissages et de développement réflexif.

Elle souhaite préciser que cette possibilité existe déjà sur les différents sites de formation. Les étudiant·es peuvent consulter leurs copies d'examens selon les modalités prévues localement et bénéficier d'échanges avec les enseignant·es afin de discuter des résultats obtenus et des axes d'amélioration possibles.

La filière reconnaît toutefois l'intérêt d'une meilleure visibilité et harmonisation de ces pratiques. Dans cette perspective, elle veillera à :

- clarifier et communiquer davantage les modalités d'accès aux consultations de copies ;

La filière considère cette recommandation comme cohérente avec son approche pédagogique centrée sur l'accompagnement des étudiant·es et le développement de leurs compétences réflexives.

Recommandation n°3 (pour le standard 2.3 LPSAN) : Élargir l'offre des stages proposés afin de permettre aux étudiant-e-s d'être confronté-e-s à un éventail encore plus large de troubles et de pathologies.

La filière accueille favorablement cette recommandation et partage l'importance d'offrir aux étudiant·es une diversité d'expériences cliniques leur permettant de développer des compétences

généralistes solides. La bonne collaboration entre ses 4 sites lui permet de tirer le meilleur parti de la diversité existante sur l'ensemble du territoire romand.

Le dispositif actuel de formation pratique permet déjà aux étudiant·es d'effectuer des stages dans des contextes variés, couvrant différents champs d'intervention de la physiothérapie. La filière travaille en étroite collaboration avec les partenaires de terrain afin de garantir la qualité et la pertinence des places de formation pratique proposées.

La capacité d'élargissement de l'offre de stages demeure toutefois étroitement liée au contexte national et aux ressources disponibles dans les institutions partenaires. La disponibilité des places de stage représente actuellement un enjeu partagé par de nombreuses filières de formation en santé en Suisse.

Dans ce contexte, la filière poursuivra ses efforts afin de :

- développer de nouveaux partenariats avec des institutions et structures de soins diversifiées ;
- renforcer la variété des contextes cliniques accessibles aux étudiant·es ;
- Établir un monitoring continu des places de stages disponibles et de leur évolution afin d'orienter les ouvertures de nouvelles places en visant un maximum de diversité
- et maintenir une coordination étroite entre les sites afin d'optimiser l'utilisation des places disponibles.

La filière considère cette recommandation comme un axe de développement important, qui devra être poursuivi en tenant compte des réalités du terrain et du cadre réglementaire.

Recommandation n°4 (pour le standard 2.3 LPSAN) : Rendre le processus d'attribution des places de stage plus transparent pour les étudiant-e-s.

La filière prend acte de cette recommandation et partage l'importance d'assurer une bonne compréhension du processus d'attribution des places de stage par les étudiant·es.

L'attribution des stages repose actuellement sur différents critères pédagogiques et organisationnels visant à garantir l'équité de traitement, la cohérence des parcours de formation ainsi que l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et les terrains de stage disponibles. Ce processus doit également tenir compte des contraintes liées au nombre de places offertes par les institutions partenaires et à leur répartition géographique.

La filière reconnaît que, dans un contexte où il n'est pas possible d'offrir à chaque étudiant·e tous les stages qu'il·elle espère obtenir, il est important que les modalités d'attribution soient équitables et transparentes. Il est donc nécessaire que ces modalités soient formalisées et communiquées de manière explicite aux les étudiant·es. Dans cette perspective, elle prévoit de :

- expliciter la communication autour des critères et étapes du processus d'attribution ;

- renforcer l'information transmise aux étudiant·es en amont des périodes de stage ;
- explorer les modalités d'échange avec les représentant·es étudiant·es afin d'identifier les besoins d'amélioration.

La filière estime que ces mesures contribueront à renforcer la compréhension et l'acceptabilité du dispositif par les étudiant·es.

Recommandation n°5 (pour le standard 3.3 LEHE) : Persévérer dans le développement du double profil de compétences, et encourager l'obtention du doctorat.

La filière accueille positivement cette recommandation, qui rejoint pleinement les orientations stratégiques du domaine Santé de la HES-SO et des hautes écoles sites.

Le développement du double profil de compétences — académique et clinique — constitue un enjeu majeur pour la filière. Celle-ci bénéficie déjà d'équipes enseignantes aux profils variés, associant expertise professionnelle, compétences pédagogiques et activités de recherche. Les expert·es ont d'ailleurs souligné la qualité et l'engagement du corps enseignant ainsi que la richesse des collaborations intersites.

La filière poursuivra ses efforts afin de :

- soutenir le développement des compétences scientifiques et pédagogiques des enseignant·es ;
- favoriser l'accès aux formations doctorales et aux collaborations académiques ;
- renforcer les articulations entre enseignement, recherche et pratique clinique ;
- poursuivre le développement des réseaux de recherche, notamment au sein du Réseau romand de recherche en physiothérapie (R3).

La filière considère que le renforcement progressif du double profil et l'affirmation des compétences scientifiques du corps enseignant contribuent directement à la qualité de la formation, à l'évolution de la profession et à l'intégration des pratiques fondées sur les preuves

Recommandation n°6 (pour le standard 4.1 LEHE) : Créer une association d'alumni-ae, afin de faciliter et systématiser la participation des diplômé-e-s à l'amélioration du programme de formation.

La filière reconnaît l'intérêt de cette recommandation pour le renforcement des liens avec ses diplômé·es et pour le développement d'une dynamique de réseau professionnel.

Elle souhaite toutefois préciser que la création formelle d'une association d'alumni relève de mécanismes institutionnels dépassant le seul périmètre de la filière en Physiothérapie. Plusieurs dispositifs de suivi des diplômé·es existent déjà au sein des hautes écoles et de la HES-SO, notamment à travers des enquêtes de parcours et des contacts réguliers avec les milieux professionnels.

Dans ce contexte, la filière entend privilégier, dans un premier temps, le renforcement progressif des dispositifs existants afin de favoriser la participation des diplômé·es à l'évolution de la formation. Elle prévoit notamment de :

- développer des modalités de consultation régulières des diplômé·es ;
- poursuivre les collaborations avec les réseaux professionnels et les partenaires du terrain ;
- évaluer, à moyen terme, la pertinence et la faisabilité d'une structure alumni plus formalisée à l'échelle de la filière ou des institutions concernées.

La filière partage ainsi pleinement l'objectif poursuivi par cette recommandation, tout en considérant que les modalités de mise en œuvre devront être réfléchies en articulation avec les dispositifs institutionnels existants dans chaque site.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiaux messages.

Maxim Guinchard
Responsable de la filière en Physiothérapie (HE-ARC Santé)
Haute Ecole Arc Santé
Route de Moutier 14
2800 Delémont

Pierre-Henri Cortat
Responsable de la filière en Physiothérapie (HEdS VS)
HES-SO Valais Wallis - Haute Ecole de Santé
Chemin de l'Agasse 5
1950 Sion

Claude Pichonnaz
Doyen de la filière en Physiothérapie (HESAV)
Haute École de Santé Vaud
Avenue de Beaumont 21
1011 Lausanne

Nicolas Dousse
Responsable de la filière en Physiothérapie (HEdS GE)
Haute école de santé – Genève
Avenue de Champel 47
1206 Genève

Nicolas Dousse
Signature numérique de Nicolas Dousse
Date : 2026.06.19 12:28:18 +02'00'

Section D

Décision d’accréditation du Conseil suisse d’accréditation

18 septembre 2026

Le Conseil suisse d’accréditation publie ses décisions d’accréditation positives : https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/

AAQ
Schwanengasse 9
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

